DÉCLARATION DU CANADA

Huitième Conférence des donateurs de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, le 24 mars 2023

Monsieur le Président.

 Nous saluons l'initiative de l'Allemagne, qui, dans le cadre de sa présidence, tient cette huitième Conférence des donateurs. Nous remercions aussi tous ceux qui ont pris ou prendront la parole ici aujourd'hui. Il est encourageant d'entendre parler des efforts en cours pour mettre en œuvre la Convention. En particulier, nous remercions la ministre Keul pour son discours liminaire.

Monsieur le Président,

- Le Canada demeure un ardent défenseur de la Convention et de ses objectifs, comme en fait foi sa contribution de plus de 450 millions de dollars pour la lutte contre les mines partout dans le monde, au cours des deux dernières décennies.
- Notre financement pluriannuel actuel comprend un total de plus de 60 millions de dollars pour des projets dans les pays suivants :
 - Éthiopie;
 - Irak;
 - Laos;
 - o Sri Lanka; et
 - Ukraine.
- D'autres initiatives doivent encore être approuvées et seront annoncées dès qu'elles seront confirmées.
- Outre ces engagements, le Canada s'est engagé à verser plus de 4,1 millions de dollars de 2022 à 2025 afin de fournir un soutien institutionnel à la Campagne internationale pour interdire les mines et au Centre international de déminage humanitaire de Genève, ce qui comprend un appui aux unités de soutien à la mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions.
- Le Canada a également versé 756 000 dollars (de 2021 à 2023) à « Mine Action Review » par l'intermédiaire de « Norwegian People's Aid », afin d'aider les États parties et les autorités nationales à prendre des mesures pour respecter leurs engagements dans le cadre de l'APMBC et de la CCM.

Monsieur le Président,

• Le Canada remercie l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention, qui joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de cet instrument juridique. Nous sommes heureux d'apporter une contribution pluriannuelle à l'Unité d'appui à l'application de la Convention, et nous encourageons vivement tous les États parties à contribuer à l'action contre les mines, dans la mesure de leurs moyens, y compris aux travaux de l'Unité d'appui à l'application de la Convention, afin d'aider à assurer le fonctionnement de cet instrument juridique.

Je vous remercie.